

Tarifs 2026 / 2027

Les tarifs indiqués ci-après vous donnent la somme à régler chaque mois en fonction du régime et de la classe de votre enfant. Ces montants sont approximatifs, car ils ne tiennent pas compte des éventuels suppléments ou réductions (voir options et réductions ci-dessous).

1 – CONTRIBUTION FAMILIALE

Le fonctionnement de l'établissement est financé en partie par l'Etat et les collectivités territoriales (Conseil Départemental pour les collèges, Conseil Régional pour les lycées). L'investissement (constructions, achat de mobilier, de matériel) est quant à lui à la charge des familles. Il est couvert par les contributions familiales et les dons. L'entretien et l'amélioration du cadre de vie de vos enfants dépendent donc essentiellement des contributions que nous percevons.

La contribution familiale inclut la scolarité proprement dite, l'externat surveillé (prise en charge des élèves en dehors des cours), et les frais généraux. Seule la scolarité peut éventuellement faire l'objet d'une remise.

2 – DEMI-PENSION

Le tarif de la demi-pension est **forfaitaire**, quel que soit le nombre de repas. Il comprend le repas du midi, ainsi que le coût de la surveillance des élèves.

3 – FRAIS ANNEXES

A / COTISATIONS

Ces sommes sont collectées et reversées à des organismes extérieurs : services départementaux de l'Enseignement Catholique, assurance scolaire facultative sous présentation d'une attestation, Association Sportive, A.P.E.L. (par famille et facultative)...

B / FRAIS GENERAUX

- ☐ Dépenses et intervenants pédagogiques de 65 € à 120 €.
- ☐ Mise à disposition d'un casier : 25 €.
- ☐ Formation aux premiers secours : 19 €.
- ☐ Le cas échéant, frais bancaires inhérents aux incidents de paiement (chèque ou prélèvement rejeté).

4 – REDUCTIONS ET AIDES

- ☐ Réduction sur la demi-pension en cas d'absence d'au moins deux semaines consécutives pour maladie.
 - ☐ Remise sur la contribution familiale de 15 % pour deux enfants, 20 % pour trois enfants...
 - ☐ Bourse nationale : Les dossiers pourront être retirés à l'accueil le jour de la rentrée, et devront **impérativement** être rendus **pour le 30 septembre 2026**.
 - ☐ Les familles n'ayant pas droit à la bourse nationale peuvent faire une demande de réduction sur présentation des revenus et aides sociales.
 - ☐ Réduction de 30 % sur la contribution familiale si l'un des deux parents travaille dans l'Enseignement Privé Catholique.
- .../...

5 – MODE DE REGLEMENT

- ☐ Une facture annuelle est établie pour chaque famille en septembre. Le total de cette facture est à régler en dix mensualités au début de chaque mois.
- ☐ Pour les cotisations, une facture est établie pour chaque famille. Elle est à régler en deux mensualités en septembre et en octobre.

Nous demandons à tous ceux qui le peuvent d'opter pour le prélèvement automatique.

Des factures intermédiaires peuvent venir s'ajouter et modifier le montant du prélèvement (repas exceptionnels).

Une facture de régularisation est établie début juillet. C'est à ce moment que sont pris en considération les éléments imprévisibles en début d'année (réduction pour absences, repas exceptionnels de dernière période...).

Les familles qui, pour des raisons diverses, souhaiteraient échanger sur leur situation personnelle sont invitées à prendre contact avec le Chef d'Etablissement.

TARIFS ANNUELS 2026 / 2027 **TOUT MOIS COMMENCE EST DÛ.**

Régime	Externe	Demi-Pensionnaire
• Contribution familiale	506 €	506 €
• Demi-pension	-	979 €
• Frais annexes (cotisations et frais généraux)	de 230 € à 285 €	de 230 € à 285 €
Total	De 736 € à 791 €	de 1 715 € à 1 770 €

DETAIL DES PRELEVEMENTS

ATTENTION : Les échéanciers suivants sont à titre indicatif. Il peut y avoir des différences d'arrondi ou une facture intermédiaire peut s'ajouter durant l'année.

Dates	Pour un externe				Pour un demi-pensionnaire			
	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
au 15/09/2026	130,00 €	130,00 €	134,00 €	135,00 €	228,00 €	228,00 €	232,00 €	233,00 €
au 01/10/2026	130,00 €	130,00 €	134,00 €	135,00 €	227,00 €	228,00 €	232,00 €	233,00 €
au 01/11/2026	60,00 €	60,00 €	64,00 €	65,00 €	158,00 €	158,00 €	162,00 €	163,00 €
au 01/12/2026	59,00 €	60,00 €	64,00 €	65,00 €	157,00 €	158,00 €	161,00 €	163,00 €
au 01/01/2027	60,00 €	60,00 €	64,00 €	65,00 €	158,00 €	158,00 €	162,00 €	163,00 €
au 01/02/2027	59,00 €	60,00 €	63,00 €	65,00 €	157,00 €	158,00 €	161,00 €	163,00 €
au 01/03/2027	60,00 €	60,00 €	64,00 €	65,00 €	158,00 €	158,00 €	162,00 €	163,00 €
au 01/04/2027	59,00 €	60,00 €	63,00 €	65,00 €	157,00 €	158,00 €	161,00 €	163,00 €
au 01/05/2027	60,00 €	61,00 €	64,00 €	66,00 €	158,00 €	158,00 €	162,00 €	163,00 €
au 01/06/2027	59,00 €	60,00 €	63,00 €	65,00 €	157,00 €	158,00 €	161,00 €	163,00 €
au 15/07/2027	Solde + Facture de régularisation							
Total	736,00 €	741,00 €	777,00 €	791,00 €	1 715,00 €	1 720,00 €	1 756,00 €	1 770,00 €